

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé le 31 mars 2020**

Commission canadienne du tourisme
Explications
31 mars 2020

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Développement économique et des Langues officielles et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

NON AUDITÉ

Commission canadienne du tourisme
Explications
31 mars 2020

Résultats trimestriels et depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2020	Période de trois mois terminée le 31 mars 2019	Écart
Contributions des partenaires	3,857 \$	3,110 \$	747
La CCT continue d'élargir son éventail de partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux, des entreprises d'envergure locale, régionale et nationale, des organismes de marketing de destination et des associations touristiques.			
La hausse des contributions des partenaires au T1 de 2019 comparativement à la même période l'an dernier est principalement attribuable à une augmentation de 401 k\$ des investissements conjoints avec les partenaires pour les Événements d'affaires. On note aussi une hausse de 542 k\$ des contributions dans le cadre de la campagne nationale. Une hausse de 188 k\$ des contributions a aussi été constatée pour l'Amérique du Nord, mais elle a été contrebalancée par une baisse pour les marchés de l'Europe et de l'Inde (30 k\$) et de l'Asie-Pacifique (392 k\$). Le Service de la recherche a de son côté constaté une hausse de 38 k\$ des contributions.			
La CCT continue de comptabiliser les contributions des partenaires dans la période au cours de laquelle l'activité de marketing a eu lieu et en fonction des accords conclus avec les partenaires. La direction continuera de surveiller les répercussions de la pandémie de coronavirus et ajustera les contributions en fonction de la modification des accords de partenariat.			
Autres produits	427	464	(37)
Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine, les intérêts gagnés et le recouvrement de taxes à la consommation. Les autres produits ont diminué principalement en raison d'une baisse des intérêts gagnés sur les remboursements de TPS.			
Charges de marketing et de ventes	15,728	18,204	(2,476)
Les charges de marketing et de ventes ont diminué de (2,5 M\$) au T1 2020 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison du report de campagnes et d'événements plus tard en 2020, du fait de la COVID-19.			
En raison des reports et des retards, on note au T1 de 2020 une baisse des dépenses dans les marchés suivants : Asie-Pacifique (1,6 M\$), Europe et Inde (1,4 M\$) et Amérique du Nord (2,4 M\$). On note aussi une baisse des dépenses pour les Événements d'affaires (662 k\$) et la Recherche (157 k\$). Ces baisses sont contrebalancées par des dépenses de 3,7 M\$ au T1 pour la campagne nationale de 2020.			
Services d'entreprise	2,058	1,773	285
La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes.			
Les dépenses au poste Services d'entreprise au T1 de 2019 sont plus élevées qu'au même trimestre l'an dernier, principalement en raison d'une hausse des honoraires. L'écart est aussi attribuable à la constatation de pertes de change au T1 de 2020, alors que des gains de change avaient été constatés au T1 de 2019. Les pertes de change ont entraîné une hausse des dépenses pour les Services d'entreprise en 2020 tandis que les gains de change en 2019 avaient entraîné une baisse des dépenses.			
Stratégie et planification	240	162	78
Les charges relatives à la stratégie et à la planification incluent les salaires, les honoraires d'experts-conseils, la location de bureaux et les frais de déplacement.			
Crédits parlementaires	23,916	22,444	1,472
L'écart des crédits parlementaires au T1 de 2020 par rapport au même trimestre l'an dernier est attribuable au décalage entre les échéances des prélèvements provenant du budget principal.			

NON AUDITÉ

Risques et incertitudes

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Les risques que le plan d'entreprise 2019-2023 définit comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels sont exposés ci-dessous.

- **Conjoncture économique et géopolitique mondiale**

Diverses économies du monde, dans les marchés où nous investissons, pourraient connaître un important ralentissement de leur croissance, des bouleversements dans leur paysage politique ou des changements sur le plan de la sécurité qui nuiraient aux voyages au Canada.

Mesures d'atténuation : Nous conserverons une approche d'investissement équilibrée dans notre portefeuille de marchés et veillerons à la flexibilité des budgets alloués aux pays, de façon à pouvoir les redistribuer au besoin. Nous continuerons d'offrir du soutien, des outils, des ressources et des occasions de vente aux acteurs de l'industrie pour les aider à faire face à la conjoncture mondiale, à se préparer à l'exportation et à faire prospérer leur entreprise.

- **Efficacité du marketing**

Les efforts que nous déployons pour promouvoir le Canada comme destination touristique de premier choix pourraient ne pas être efficaces.

Mesures d'atténuation : Nous maintiendrons la vigueur de la marque, réaliserons des activités de marketing novatrices et alignées sur le cheminement vers l'achat du consommateur, évaluerons l'efficacité du marketing, utiliserons les renseignements obtenus pour éclairer nos décisions, communiquerons notre valeur et notre apport à l'industrie du tourisme et utiliserons de façon optimale nos ressources humaines et financières.

- **Mesure du rendement**

Il est possible que nous ne puissions mesurer l'incidence et l'efficacité de nos activités de marketing et les résultats qui leur sont attribuables, y compris l'utilisation de nouvelles technologies de communication marketing, de manière pertinente aux yeux des intervenants.

Mesures d'atténuation : Nous utiliserons les toutes dernières technologies pour mesurer les résultats de nos efforts de marketing et continuerons de collaborer avec nos partenaires pour normaliser les méthodes de mesure du rendement.

- **Gestion du changement et des talents**

Il est possible que nos besoins changeants en ce qui a trait aux habiletés et au talent compromettent le recrutement de candidats de choix, l'engagement des employés et la planification de la relève, ce qui aurait une incidence sur l'efficacité et l'efficacé au sein de l'organisation. La dynamique actuelle du marché pourrait influencer notre capacité à recruter des employés, à susciter leur engagement et à les retenir. En effet, il y a une forte concurrence sur le marché pour les nouvelles habiletés recherchées.

Mesures d'atténuation : Nous miserons sur la formation, les occasions d'enrichissement au travail et l'amélioration de la communication avec le personnel. Nous adopterons une approche de dotation moderne et déploierons des plans de relève à l'échelon des gestionnaires afin d'assurer une continuité ininterrompue des activités lorsque d'importants postes de direction se libèrent.

Commission canadienne du tourisme
Explications
31 mars 2020

○ **Devise**

La dépréciation du dollar canadien et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle entraîne pourraient se traduire par une portée et une incidence moindres pour nos activités de marketing dans les marchés étrangers où la concurrence est féroce.

Mesures d'atténuation : Nous maintenons un portefeuille d'investissement équilibré, en répartissant nos investissements dans divers marchés de voyages d'agrément et d'affaires afin d'équilibrer les risques et de maximiser le rendement. En outre, nous demandons à nos fournisseurs d'accepter les opérations en dollars canadiens autant que possible.

Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement


Au moment de rédiger le présent rapport, nous sommes en pleine pandémie de coronavirus. Bien qu'il soit trop tôt pour déterminer quels seront les effets à long terme de cette crise sur le secteur touristique du Canada, nous savons que les résultats du secteur en 2020 seront très différents des résultats de 2019 et que les budgets devront être remaniés. Des répercussions importantes sont à prévoir dans les prochains trimestres sur les contributions des partenaires et sur les dépenses par rapport aux crédits parlementaires. Il est toutefois impossible d'estimer raisonnablement les conséquences financières pour le moment. Les risques liés à la conjoncture économique et géopolitique mondiale mentionnés précédemment sont amplifiés, et la direction travaille sur un plan concernant la réponse, la reprise et la résilience.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.


Le président-directeur général par intérim,



David Robinson

Ottawa, Canada
22 mai 2020

Le vice-président principal, Finances et Gestion
du risque, et chef des services financiers,



Anwar Chaudhry

Vancouver, Canada
22 mai 2020

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière**

Au 31 mars 2020

(en milliers)

	31 mars 2020	31 décembre 2019
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,559 \$	31,641 \$
Créances		
Contributions des partenaires	2,755	1,617
Gouvernement du Canada	37	618
Autres	5	4
Actif au titre des prestations constituées	1,567	1,653
Placements de portefeuille	809	803
	<u>39,732</u>	<u>36,336</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	5,952	14,333
Rémunération des employés	1,166	1,677
Gouvernement du Canada	62	81
Passif au titre des prestations constituées	5,435	5,435
Produits reportés	3,125	488
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	556	580
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	164	164
	<u>16,460</u>	<u>22,758</u>
Actifs financiers nets	<u>23,272</u>	<u>13,578</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et autres actifs	2,559	1,721
Immobilisations corporelles	1,320	1,413
	<u>3,879</u>	<u>3,134</u>
Excédent accumulé	<u>27,151 \$</u>	<u>16,712 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

État des résultats

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2020	2019
Produits		
Contributions des partenaires	3,857 \$	3,110 \$
Autres	427	464
	<u>4,284</u>	<u>3,574</u>
Charges		
Marketing et ventes	15,728	18,204
Services d'entreprise	2,058	1,773
Stratégie et planification	240	162
Amortissement des immobilisations corporelles	89	92
	<u>18,115 -</u>	<u>20,231 -</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(13,831)	(16,657)
Crédits parlementaires	23,916	22,444
	<u>10,085</u>	<u>5,787</u>
Excédent de la période		
Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période	16,906	21,951
	<u>26,991 \$</u>	<u>27,738 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars

(en milliers)

	2020	2019
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) au début de la période	(194) \$	154 \$
Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables au cours du change	160	(30)
Montants reclassés dans l'état des résultats	194	(154)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	354	(184)
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) à la fin de la période	160 \$	(30) \$

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2020	2019
Excédent de la période	10,085 \$	5,787 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(15)
Amortissement des immobilisations corporelles	89	92
Cession nette d'immobilisations corporelles	4	-
	93	77
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(838)	1,283
	(838)	1,283
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	354	(184)
Augmentation des actifs financiers nets	9,694	6,963
Actifs financiers nets au début de la période	13,578	18,008
Actifs financiers nets à la fin de la période	23,272 \$	24,971 \$

Commission canadienne du tourisme**État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers)

	2020	2019
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	23,916 \$	22,444 \$
Contributions des partenaires	5,356	7,547
Divers	227	189
Intérêt	175	246
	<u>29,674</u>	<u>30,426</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(22,974)	(30,785)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(4,134)	(3,485)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	<u>2,566</u>	<u>(3,844)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(15)
Cession d'immobilisations corporelles	4	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	4	(15)
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(6)	(4)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(6)	(4)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	354	(184)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	<u>2,918</u>	<u>(4,047)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>31,641</u>	<u>33,624</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u><u>34,559</u> \$</u>	<u><u>29,577</u> \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2020

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme (la Loi)*, est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la CCT de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la CCT a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La CCT a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la CCT a approuvé une mise à jour de sa politique pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme *Accueillir l'Amérique*, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2020

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Contributions des partenaires

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la CCT, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services d'entreprise. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2020

moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement et ceux liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en contributions des organismes partenaires et en crédits affectés du gouvernement du Canada. Les contributions reçues des organismes partenaires sont comptabilisées à titre de produits reportés jusqu'au moment où a lieu l'activité à laquelle elles se rapportent ou sont comptabilisées à titre de contributions des partenaires sur la durée effective du contrat. Les crédits affectés reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que soient satisfaits les critères et les stipulations qui ont donné lieu au passif. Au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019, le solde des produits reportés se composait uniquement de contributions reportées des organismes partenaires.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La CCT comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail. La charge d'amortissement est incluse dans les services généraux dans le calcul du coût de fonctionnement net.

l) Avantages sociaux futurs

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2020

à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains employés qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. S'il ne reste plus d'employés actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2019, la DMERCA a été évaluée à 5,6 ans (6,6 ans en 2018) pour le régime de retraite agréé des employés de la CCT (RRA), à 0,0 an (0,0 an en 2018) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la CCT (RRS), à 15,5 ans (15,4 ans en 2018) pour le régime de retraite des employés de la CCT au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 21 ans (21 ans en 2018) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 12 ans (12 ans en 2018) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2018) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni ou aux États-Unis participent aux régimes de retraite à prestations déterminées du ministère des Affaires étrangères administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la CCT à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2020

régimes, car la CCT est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la CCT à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

n) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et de l'actif au titre des prestations constituées, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins d'amortissement, à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et aux éventualités.

o) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la CCT est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la CCT avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCT ainsi que les membres de leur famille proche. La CCT a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et les employés de direction à l'échelon de vice-président principal et aux échelons supérieurs.

p) Contributions en nature des partenaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCT reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les services d'audit et les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

q) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La CCT comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2020

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la CCT en date du 31 décembre 2019, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2020, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 s'élèvent à 95,7 millions de dollars, (103,7 millions de dollars du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
Excédent de fonctionnement accumulé	26 991 \$	16 906 \$
Gain de réévaluation accumulé (perte de réévaluation accumulée)	160	(194)
Excédent accumulé	<u>27 151 \$</u>	<u>16 712 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
31 mars 2020

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	31 mars 2020
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	632 \$	19 \$	2 123 \$	352 \$	3 126 \$
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	(175)	(2)	(177)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	632	19	1 948	350	2 949
Amortissement cumulé, début de la période	464	19	988	242	1 713
Charge d'amortissement	24	-	49	16	89
Cessions	-	-	(171)	(2)	(173)
Amortissement cumulé, fin de la période	488	19	866	256	1 629
Valeur comptable nette	144 \$	- \$	1 082 \$	94 \$	1 320 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	31 décembre 2019
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	690 \$	19 \$	1 989 \$	275 \$	2 973 \$
Acquisitions	145	-	144	97	386
Cessions	(203)	-	(10)	(20)	(233)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	632	19	2 123	352	3 126
Amortissement cumulé, début de la période	560	18	805	208	1 591
Charge d'amortissement	107	1	193	54	355
Cessions	(203)	-	(10)	(20)	(233)
Amortissement cumulé, fin de la période	464	19	988	242	1 713
Valeur comptable nette	168 \$	- \$	1 135 \$	110 \$	1 413 \$

NON AUDITÉ